

## Plateau

### Zone de couleur

Le plateau principal est scindé par deux couleurs, le violet et le vert. Le vert représente les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (les ENAF dans le langage de l'administration). Le violet, couleur emblématique du vin et de la vigne, représente les espaces viticoles. Au centre, cinq hexagones représentent explicitement les trois Roches, Solutré (au centre), Pouilly et Vergisson. Enfin, trois hexagones bleu clair symbolisent les villages. Ces derniers, aux configurations spatiales distinctes, sont aux couleurs des trois acteurs plus urbains, respectivement l'Élu, l'Habitant et le Professionnel du tourisme.

Ces cinq couleurs correspondent et répondent aux cinq acteurs du jeu, qui jouent préférentiellement sur leur couleur respective. Il est cependant permis et même nécessaire pour augmenter les chances de succès d'aller poser et activer un hexagone de sa couleur sur un hexagone d'une autre couleur. Ainsi la répartition des cinq couleurs du plateau de jeu correspond schématiquement à la place qu'occupent ces espaces – naturels, viticoles, urbains, etc. – dans le territoire du Grand Site de France (cf. [carte 5](#)).

Enfin, pour forcer et renforcer les synergies, les joueurs ont la possibilité d'activer des hexagones bicolores, c'est-à-dire des actions ou des aménagements, à l'initiative d'un joueur sur le territoire d'un autre joueur. Ces hexagones bicolores sont au nombre de 13, soit plus de 17 % des hexagones. Par exemple, le Naturaliste souhaite restaurer des murgers, qui sont toujours localisés dans des parcelles de vigne. Le Viticulteur doit donc accepter et accéder à la demande du Naturaliste.

## Territoire de projets

### Mosaïque paysagère

Cette expression est très fréquemment utilisée en écologie du paysage et en géographie. Pour Forman (1995), elle renvoie à la notion d'hétérogénéité spatiale, à la combinaison entre la composition de différentes unités paysagères, comme les roches, les vignes, les villages etc., et leur abondance. Le village de Solutré-Pouilly, situé à mi-versant, est entouré de vastes vignes qui grimpent jusqu'à la base de la Roche de Solutré. Les pierriers et éboulis de pied de falaises, peu nombreux, sont parfois couverts de chênaies pubescentes ; le plateau incliné par lequel on accède au sommet de la Roche est couvert de vastes pelouses calcicoles sèches, parfois piquetées de friches de prunellier ou de buis. La résultante est une mosaïque paysagère à la fois de milieux naturels et de milieux façonnés par des activités humaines, ici millénaires.

Repris dans de nombreux documents stratégiques du territoire comme le **Dossier de labellisation de 2019-2024** et le **Document Unique de Gestion Grand Site – Natura 2000** –, le maintien de cette mosaïque paysagère représente un des objectifs prioritaires. Pourquoi est-ce si important ? De quelles manières peut-on garantir son maintien ?

Les monts du Mâconnais concentrent une grande variété de milieux naturels. De multiples unités paysagères composent ce « terroir versant » comme le nommait le géographe Laurent Champier en référence au relief typique de cuesta (cf. [carte 2](#)). Cette configuration géomorphologique a favorisé le développement d'une économie de type autarcique mêlant la polyculture élevage et la viticulture, sans oublier les taillis pour la fourniture de bois de chauffage. Le modèle de développement rural post Seconde guerre mondiale a effacé progressivement cette forme d'économie pour la remplacer par des exploitations spécialisées, uniformisant de ce fait les unités paysagères. Au tournant des années quatre-vingt-dix, les acteurs du territoire, conscients de cette uniformisation du paysage, ont pris de multiples initiatives afin d'œuvrer pour le maintien de cette mosaïque exceptionnelle, comme le pâturage par des chevaux de race rustique, afin de limiter l'enfrichement des pelouses calcicoles sèches, ou bien la restauration de murets en pierre sèche.



## Mode d'occupation du sol

Les géographes ont systématiquement recours aux modes d'occupation du sol. Il s'agit d'étudier et de cartographier la physionomie du territoire : les routes, les plans d'eau, les forêts, les champs, le tissu urbain, etc. Il faut donc convenir d'une typologie d'occupation du sol (combien et quelles catégorisations du sol souhaite-t-on ?). De multiples et nombreuses bases de données existent pour décrire l'occupation du sol à l'échelle française (Occupation du Sol à Grande Échelle – OCS GE – par exemple), européenne (Corine Land Cover) et internationale (WorldCover- <https://esa-worldcover.org/en>). Ce sont des données incontournables même pour le déploiement des politiques publiques d'aménagement du territoire, agricoles, industrielles, environnementales, culturelles, militaires...

Attention à ne pas confondre occupation du sol et usages du sol. Pour chacun des postes de la nomenclature retenue ou créée, on ne sait pas par exemple si tel espace forestier est géré ou pas, exploité ou pas. Sur le territoire des Roches, la répartition des modes d'occupation du sol, à partir de la base Corine Land Cover (2018), est la suivante : 10 % de terrains artificialisés, 72 % de terrains agricoles, principalement des vignes, ainsi que 18 % de forêts et de milieux semi-naturels ([cf. carte 4](#)).



## Roches et périmètre rouge

Sur le plateau de jeu principal, on remarque tout de suite la présence stylisée des Trois Roches : au centre, trois hexagones pour la Roche de Solutré et un hexagone pour la Roche de Pouilly et celle de Vergisson soit cinq hexagones avec le figuré stylisé des Roches. Ces cinq hexagones de Roches peuvent faire l'objet d'actions de jeu. Nous verrons plus loin le rôle des buissons notamment. Ces Roches peuvent accueillir certains Grands Projets comme celui de la Réserve naturelle.

Les Roches sont concernées par certaines cartes Évènement comme celle de la Chute de blocs calcaires (due à l'effet de la gélifraction) ou bien L'effet Mitterrand. Cet ancien président de la République a réalisé chaque dimanche de Pentecôte l'ascension de la Roche de Solutré de 1946 à 1995. L'on comprend pourquoi ce site est devenu un lieu de pèlerinage. Or l'affluence de visiteurs a des effets sur la colonisation des pelouses par les buissons.

Un périmètre rouge englobe ces cinq hexagones de Roches et une partie des zones vertes et violettes. Il est destiné à symboliser le périmètre du site classé. Si vous tirez la carte Évènement « Contrôle de l'inspecteur des sites », il faut vérifier que les aménagements et les actions sont en phase avec les exigences réglementaires du site classé.



Lavoir restauré par la brigade verte.  
Gwenaëlle Richard, juin 2017.

## Site classé

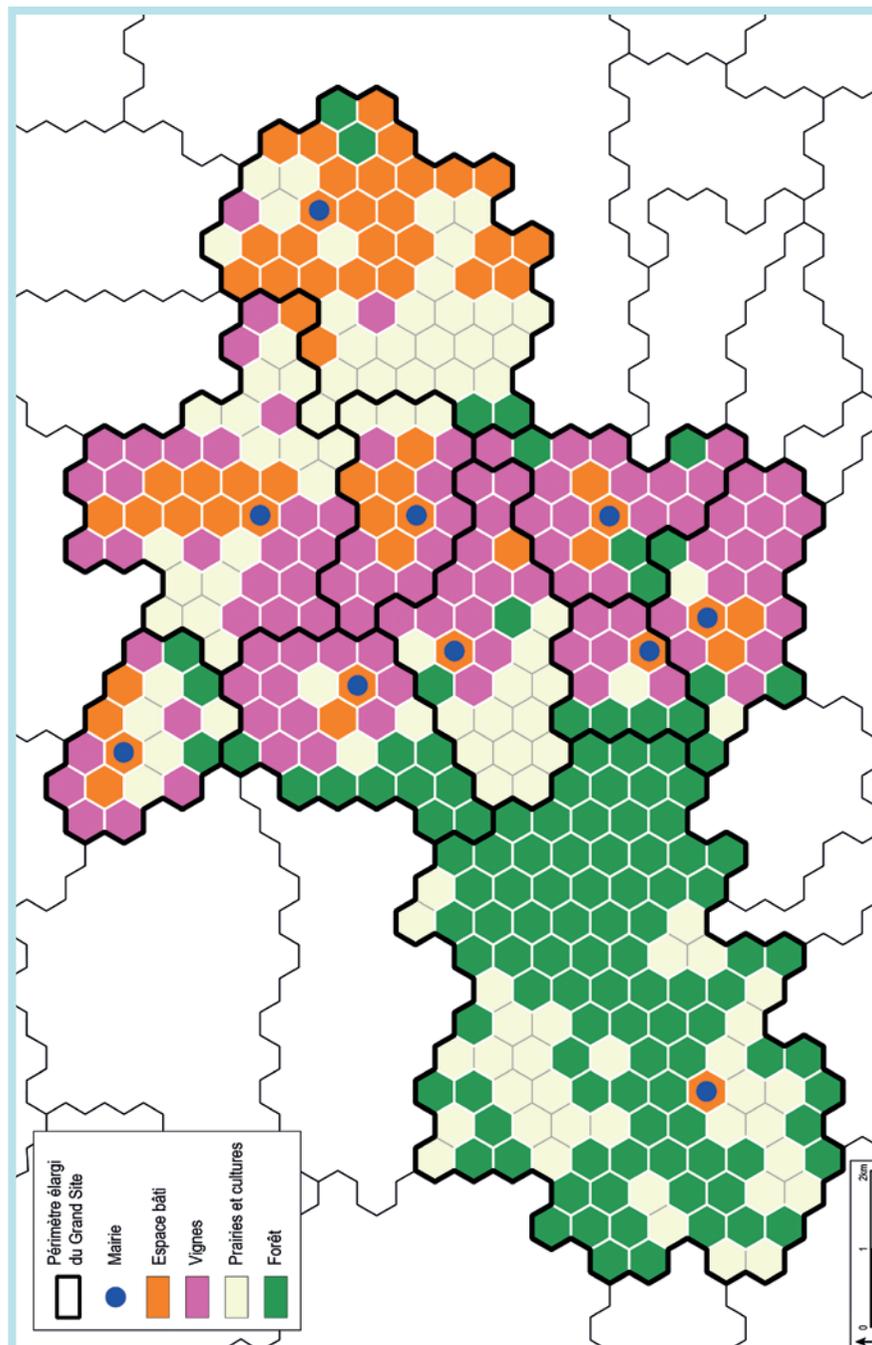
La loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites est aujourd'hui retranscrite dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement. Cette procédure permet de classer ou d'inscrire des espaces qui présentent un « intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ». Le classement ou l'inscription par décret en conseil d'État constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État, puisque ce classement est une servitude d'utilité publique.

La richesse du patrimoine archéologique, bâti, naturel et le caractère spectaculaire de ce territoire ont rapidement entraîné la reconnaissance et la mise en place de protections au titre des monuments naturels et des paysages. Dès 1909, la Roche de Solutré est pour la première fois protégée au titre des monuments historiques et des monuments naturels et légendaires, pour son site préhistorique et le « caractère spectaculaire et pittoresque de la falaise ». En 1942, le site du prieuré de la Grange du Bois est classé au titre de la loi de 1930. La même année, une partie du gisement préhistorique de la Roche de Solutré est inscrit à l'inventaire des monuments historiques et une autre partie est classée parmi les monuments historiques. En 1958, le menhir de Chanceron, à Vergisson, est classé parmi les monuments historiques. En 1985, les villages de Solutré et Vergisson, ainsi que leurs abords, sont inscrits au titre de la loi de 1930<sup>1</sup>.

Les Trois Roches de Solutré, Pouilly et Vergisson sont classées sur une surface totale de 582 ha. En 2017, l'extension du site classé passe à 1 500 ha (cf. [carte 6](#)). Une extension du périmètre classé aux parcelles viticoles situées entre les sommets déjà classés, ainsi que les territoires des communes de Chasselas et Cenves, est en cours.

Pour faire respecter la réglementation du site classé, les inspecteurs des sites mènent régulièrement des missions de police de l'environnement, au titre de la loi de 1930. Assermentés et commissionnés auprès d'un tribunal de grande instance, ils peuvent dresser des procès-verbaux.

<sup>1</sup> Solutré Pouilly Vergisson (2019), *Renouvellement du label Grand site de France. Dossier de Candidature. 2019-2024*. Disponible sur : [https://rochedesolutre.com/wp-content/uploads/2022/02/dossier-label\\_bd.pdf](https://rochedesolutre.com/wp-content/uploads/2022/02/dossier-label_bd.pdf) (Consulté le : 06 juin 2024).



Carte 5 : Une interprétation cartographique en hexagones de l'occupation du sol au regard du plateau de jeu. Patrick Mille, 2024.

## Le label Grand Site de France

« Le label Grand Site de France a été créé par l'État pour garantir l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation, qui sont l'objet de la politique nationale des Grands Sites de France. Il est défini par l'article L 341-15-1 du Code de l'environnement [...] et constitue une marque déposée<sup>2</sup> ».

Cette labellisation doit permettre à chaque Grand Site de retrouver sa beauté, son charme, sa valeur et toutes les qualités qui ont motivé son classement, amener ses acteurs vers l'excellence paysagère et environnementale, grâce à une gestion pérenne et exemplaire du point de vue du développement durable tout en permettant au public accueilli de ressentir l'esprit des lieux.

Au cours de la décennie 1990, les élus du territoire prennent conscience de la fréquentation touristique croissante, de la fragilité des milieux naturels, d'espaces de stationnement devenus insuffisants et de la difficile cohabitation entre visiteurs, habitants et viticulteurs en l'absence de dispositifs d'information du public. Environ 250 000 visiteurs par an convergent au pied de la Roche de Solutré, ce qui entraîne des problèmes de flux. La fréquentation du site relève de motivations très différentes : touristique, scientifique, ludique et de loisirs, paysager, de pèlerinage ou encore « espace vert périurbain ».

Le territoire décide alors de s'engager en 2008 dans un processus de labellisation Grand Site de France. Il obtient le prestigieux label en 2014, puis il est renouvelé en 2020 (cf. fiche C). En 2024, 21 sites étaient labellisés en France métropolitaine.



Logo du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson.  
Source : <http://rochedesolutre.com/>.

<sup>2</sup> Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (2011), *Le label Grand Site de France*. Disponible sur : [https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/07Label\\_cle218d6f.pdf](https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/07Label_cle218d6f.pdf) (Consulté le : 06 juin 2024).

## Buisson

Trois buissons sont placés à chaque tour de jeu sur les hexagones symbolisant les Trois Roches. Pourquoi ? Ces buissons symbolisent les fruticées et les buxaiés qui colonisent les parties sommitales couvertes par les pelouses calcicoles sèches.

Pour conserver la qualité paysagère du site classé, les joueurs doivent enlever ces buissons. Quels joueurs ? Tous, car cette action de défrichage bénéficie indirectement à tous. Les buissons présents sur les Roches à la fin d'un tour de jeu pénalisent les joueurs. Certes, le Naturaliste, l'Élu et l'Habitant ont tendance à prendre en charge cette action de défrichage mais rien n'interdit au Professionnel du tourisme ou au Viticulteur d'en faire de même. Pris par leurs multiples choix, les joueurs peuvent oublier cette nécessité et l'importance qu'elle représente pour la réussite de l'objectif collectif.



Au pied de la Roche de Solutré.  
Anne Jégou, avril 2017.

Il est indispensable de contrôler le niveau d'enfrichement pendant le tour de jeu : chaque buisson toujours présent à la fin d'un tour contraint les joueurs à perdre un niveau sur l'un des trois indicateurs de leur choix. Les buissons « repoussent » à chaque

## Pelouses calcicoles sèches

Les pelouses calcicoles sont des « formations végétales semi-naturelles composées essentiellement de plantes herbacées vivaces formant un tapis plus ou moins ouvert sur sol calcaire peu épais, pauvre en éléments minéraux nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse climatique ou édaphique »<sup>3</sup>.

Ces conditions de sols et d'exposition chaude sont favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes en situation éloignée de leur station d'origine. « Parmi les plantes d'affinités méditerranéennes, nombre d'entre elles sont liées aux pelouses très sèches des bords de falaises, comme le Buplèvre du Mont Baldo, rare en Bourgogne, la Laitue effilée, exceptionnelle dans cette région, et le Micrope droit, protégé au niveau régional. Le Silène d'Italie, très rare en Bourgogne et confiné à la Côte mâconnaise, atteint ici la limite nord de son aire de répartition. Les plantes à tendance montagnarde poussent elles aussi sur les pelouses pionnières et les plus sèches. La Minuartie à rostre, extrêmement rare en Bourgogne, pousse sur les affleurements rocheux au sein des pelouses, voire des falaises, tout comme le rare Œillet des Rochers<sup>4</sup> ».

« Ces pelouses sont également des zones privilégiées pour les reptiles comme le Lézard vert occidental et la Couleuvre verte et jaune, protégés en France. De nombreux oiseaux patrimoniaux utilisent la mosaïque de pelouses et fruticées pour leur cycle de vie, comme l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur. L'Engoulevent d'Europe recherche les espaces ouverts en limite de vignes<sup>5</sup> ».

## Dynamiques de végétation

Ces pelouses sont des systèmes en équilibre dynamique. En l'absence de perturbations (pâturage, fauche, gyrobroyage, etc.), un ensemble de processus se déploie. D'abord, l'absence de perturbations entraîne la dominance des espèces pérennes sur les plantes annuelles et les bisannuelles. L'abandon du pâturage conduit

<sup>3</sup> « Glossaire et index des sigles », *Sciences Eaux & Territoires* [en ligne], 2011/2 (n° 5), p. 65-73. Disponible sur : 10.3917/set.005.0065. URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2011-2-page-65.htm> (Consulté le : 06 juin 2024).

<sup>4</sup> DREAL Bourgogne-Franche-Comté (2017), *Enquête relative à la dérogation à l'article L.411-22 du code de l'environnement : projet de mise à 2x2 voies de la RN79 entre Charnay et Prissé (71)* : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/enquete-relative-a-la-derogation-a-l-article-l-411-a7453.html> (Consulté le : 06 juin 2024).

<sup>5</sup> Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (2014), *L'essentiel du plan de gestion des sites « Pelouses de la Côte chalonnaise*. Plan de gestion synthétique 2014-2013, p. 8. Disponible sur : <https://www.cen-bourgogne.fr/wp-content/uploads/2023/09/PG-Cote-chalonnaise-150.pdf> (Consulté le : 06 juin 2024).

tour de jeu. C'est un processus naturel qu'il n'est possible de contrer que grâce à des actions d'éco-pâturage ou de débroussaillage. L'Habitant peut mobiliser deux cartes actions, d'une part celle de l'Écopâturage, qui limite la repousse des buissons au tour suivant et de façon pérenne. Il peut aussi mettre en place un Chantier bénévole de débroussaillage. Enfin, la réalisation du Grand Projet « Brigade verte » est conditionnée à l'absence de buissons sur les Roches.



Pelouse calcicole pâturée du Montsard à Bussières.  
Solène Rothmann, avril 2017.



Les Konik Polski pâturent sur la Roche de Solutré.  
Clément Nicolas Roques, juillet 2021.

par exemple à une augmentation de la biomasse totale par la colonisation des arbustes comme le prunellier, l'aubépine ou le buis. Cette colonisation s'accompagne de modifications microclimatiques au niveau du sol. Une des conséquences est l'extension et la monopolisation des ressources par quelques espèces. De nombreuses graminées sociales envahissent alors ces pelouses et forment des tapis très denses, comme le brachypode pennée.

À terme, cette érosion floristique à l'échelle régionale peut entraîner une recrudescence d'espèces invasives comme le Seneçon du Cap. Ces dernières peuvent, par le jeu de rétroactions, modifier le régime de perturbations. Cet ensemble de processus se nomme une succession écologique. On la qualifie ici de secondaire, en opposition à une succession primaire. Cette dernière correspond à la colonisation et à l'occupation d'un espace minéral vierge par des organismes. Elle a été décrite et étudiée dans les systèmes dunaires, les zones de retrait des glaciers, des îles récemment formées, des champs de laves. La succession secondaire correspond à la recolonisation et la reconstitution de la végétation après une perturbation. Elle a surtout été étudiée là où l'activité anthropique a été importante c'est-à-dire dans les cultures abandonnées, des zones incendiées, des forêts exploitées etc. Dans notre cas, cette succession secondaire est progressive puisqu'elle fait passer la végétation d'un stade de pelouse, à celui de fruticée puis de forêt. C'est une succession dite post-culturelle, résultat de l'abandon de pratiques agricoles, ici le pâturage.

L'ensemble de ces modifications peut conduire, au niveau local, à l'extinction de populations de faible effectif, comme certaines populations d'orchidées. Cependant, la stratification verticale, associée à la répartition spatiale des espèces ligneuses colonisatrices, augmente localement l'hétérogénéité spatiale. Ceci contribue à l'augmentation de la richesse spécifique, alors qu'elle s'érode globalement au sein du territoire en raison de l'effet de taille ou de lisière. Dans tous les cas, **la recolonisation ligneuse opère un changement qualitatif et quantitatif des paysages**. Les pelouses et landes calcicoles pâturées sont donc d'une grande importance pour la conservation de la biodiversité et des paysages.



Cœur de village de Solutré-Pouilly.  
Anne Jégou, août 2022.

## Trois villages

Alors que sur le plateau de jeu à petite échelle, les villages sont représentés sous la forme de trois hexagones stylisés, la dimension multiscalaire du jeu SOLUTRÉ se déploie sur l'autre partie, à grande échelle, avec plus d'une vingtaine d'hexagones de couleur orange, jaune et bleue.

Ainsi, l'Élu, l'Habitant et le Professionnel du tourisme vont pouvoir prioritairement aménager les trois villages. Notez qu'il existe déjà sur le plateau deux hexagones d'accueil de touristes. Cependant les autres joueurs peuvent également réaliser des actions au sein des trois villages, modulo une concertation voire une négociation.

Il est possible de placer des Grands Projets au sein des trois villages. Les joueurs se concertent pour décider où placer le Grand Projet sur les espaces disponibles du plateau de jeu. Mais attention : les hexagones des villages sont limités en nombre, l'emprise des villages restant restreinte. Il peut être intéressant de placer quelques Grands Projets dans les villages, notamment si vous activez l'hexagone « Mise en place de conseils de village » (gain en qualité de vie) ou bien l'hexagone « Opération cœur de village ».

## Éco-pâturage

Depuis 2006, un pâturage équin est progressivement mis en place sur la Roche de Solutré puis le mont de Pouilly. Des chevaux polonais très rustiques de race konik polski sont venus épauler les moutons et les chèvres pour l'entretien des pelouses. Cette race est apparentée aux chevaux préhistoriques de Solutré, appartenant à la famille des Tarpan, en clin d'œil à l'histoire du Grand Site. Récemment rejoints par des ânes, ces différents animaux participent à la préservation de la biodiversité des pelouses, contre l'invasion du Buis. Présents de juin à novembre, les chevaux nécessitent une présence humaine pour vérifier leur état de santé ainsi que l'état des pâtures et clôtures, sans oublier d'assurer l'apport en eau en période estivale.

## Les dix villages du Grand Site de France

Neuf villages du territoire des Roches sont rattachés au département de Saône-et-Loire. Il s'agit des communes de Solutré-Pouilly, Vergisson, Davayé, Fuissé, Chasselas, Leynes, Charnay-lès-Mâcon, Prissé, Bussièrès. Cevenes se situe dans le département du Rhône ([cf. carte 8](#)).

L'implantation historique de ces villages respecte en général les courbes de niveau, avec une recherche des pentes les plus faibles. L'intégration du bâti à la topographie du site, les formes simples, les couleurs et les matériaux locaux renforcent la cohérence visuelle des villages dans le Grand Site. Ces villages sont composés d'un centre-bourg où les constructions de style mâconnais sont accolées. Le bâti continu, ajouté à la hauteur des murs, donne une impression de densité importante et de fermeture. Les maisons forment des petits îlots délimités par les voies. Des hameaux nombreux et des fermes isolées sont constitués de groupements plus étirés le long des voies. Les unités bâties sont séparées par un espace ouvert de type jardin ou cour, laissant percevoir une échappée visuelle sur le paysage de la vallée, ce qui donne une impression de transparence.

La forme des villages-cœurs comme Solutré-Pouilly, Vergisson et Fuissé est peu modifiée. Les villages-portes situées dans un espace de transition entre « l'écrin de verdure » et l'agglomération mâconnaise présentent une évolution différente. Dotée d'un centre-bourg d'aspect plutôt rural et viticole, l'urbanisation se développe davantage. Ce développement est lié à la proximité avec l'agglomération, au réseau de voies de communication assez dense. Ainsi, les communes de Prissé, Davayé, Bussièrès



Les étudiants jouent avec une version papier (comprenant des buissons chiffonnés) et des pions relevant de jeux divers et variés.  
Anne Jégou, 2021



Muret de soutènement en partie restauré par la brigade verte.  
Gwenaëlle Richard, juin 2017.

et surtout Charnay-Lès-Mâcon se périurbanisent. Des constructions individuelles ou en lotissement se développent. Les villages commencent à se miter malgré l'existence de documents d'urbanisme dans certaines communes.

## Patrimoine bâti

Marqueur des évolutions culturelles et techniques, ce patrimoine est essentiel à la bonne compréhension d'un territoire. Certes, six monuments historiques classés (MHc) ou inscrits (MHi) sont présents sur le territoire : le château de Chasselas (MHi), le gisement préhistorique du Solutréen (MHi), le menhir de Vergisson (MHc) ou encore le château de Monceau (MHi) à Prissé (cf. carte 3).

D'autres dispositifs réglementaires sont mis en place afin de préserver le patrimoine bâti, comme le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Chasselas. Marqué d'une servitude d'utilité publique, cet outil à la fois révélateur et conservateur patrimonial présente le patrimoine urbain et architectural du village.

Mais ce qui singularise ce territoire, c'est l'empreinte séculaire de la vigne et plus particulièrement les ouvrages en pierre sèche, appelés localement « murgers ». Cet héritage des religieux bourguignons a connu son âge d'or au XVIII<sup>e</sup> siècle lorsque le développement de la vigne a conduit à une maîtrise de plus en plus importante de l'épierrage de parcelles pour les rendre cultivables, en créant de larges pierriers et murgers. Leur rôle est essentiel dans la lutte contre l'érosion des sols puisqu'ils contribuent à fractionner et ralentir les flux de ruissellement mais aussi en termes de microclimat : en accumulant la chaleur le jour pour la diffuser la nuit, ils participent à la régulation de la température et à l'évaporation de l'humidité.

La mécanisation du xx<sup>e</sup> siècle a bouleversé totalement ce dispositif agronomique intégré. Ce dernier s'est simplifié et appauvri. Les coteaux viticoles du Grand Site ne présentent plus guère de relief végétal et seuls certains murs constituent encore une trame structurant les vignes. « Dans la défense naturelle de la vigne contre les maladies et les ravageurs plus que jamais d'actualité, les « murgers » jouent un rôle primordial. Ils peuvent participer à la résilience de la vigne face au changement climatique et participent au maintien de la biodiversité végétale et animale<sup>6</sup> » La brigade verte du Grand Site restaure le patrimoine en pierre sèche relevant du domaine public.

<sup>6</sup> CAUE 71, Grand Site Solutré Pouilly Vergisson (2020), *Inventaire des ouvrages de pierre sèche*, p. 3. Disponible sur : <https://rochedesoludre.com/wp-content/uploads/2023/10/Chronoexpo-1.pdf/> (Consulté le : 06 juin 2024).